

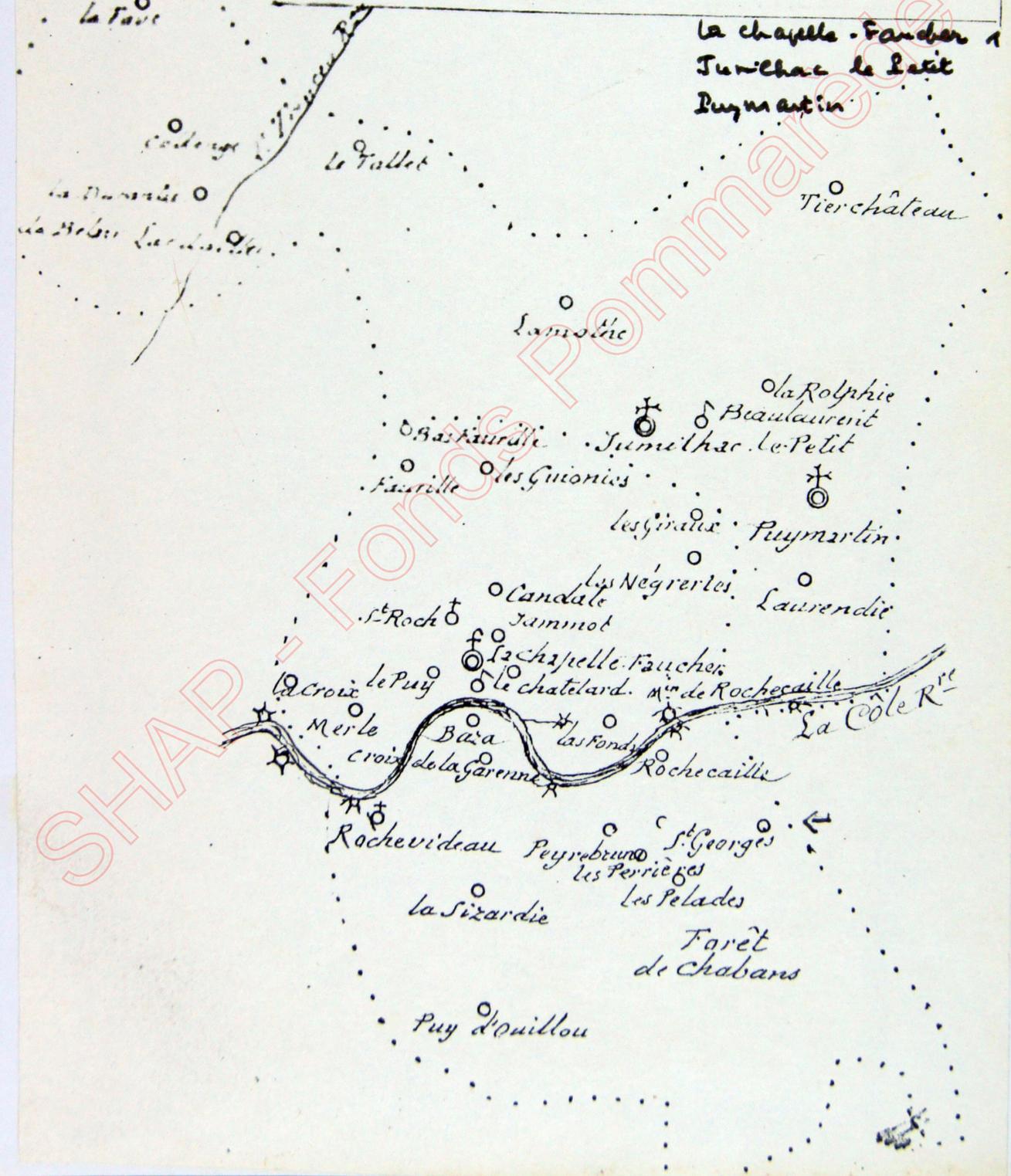
Chanoine Brugière

La Chapelle Faucher



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

La Chapelle Faucher.
 Le bourg. 30 maisons. Jammot 200^m N. Les Perrières 2500 S.E.
 Baza. 500^m S. Les Giroux. 2^o N.E. Les Pelades. 2800 S.E.
 s. Beaulaurent 2500 N.E. Les Guionies. 1500 N. 2. Peyrebrune. 2500 S.E. 4
 Bois du juge. 2^o 500 S. 8. Jumilhac le Petit. 2500 N. 6. Puy martin. 2500 N.E.
 s. Chatelard 300^m S. 5. Laurendie. 2500 N.E. Puy d'Ouilleu. 3^o S.
 Candale. 500^m N. 6. Merle. 1^o S. O. 7. Rochecaille. 9. 2^o E. S. 2
 La Sizardie. 2^o S. Lamothie. 3^o N. O. 5. Rochevideau. 250-12
 La Croix. 1500. 0. 3. Min de Faurilloux 500 S.E. La Rolphie. 3^o N.E.
 Croix de la Garonne 1300 S. Min de Las Font 500^m E. s. Roch. 500^m N. O.
 Faurille (M. Bas) 2^o N. O. 8. Min de Peyrebrune 1^o S.E. s. Georges. 2500 E. S. 5.
 Les Fonds 1500^m S. 3. Min de Rochecaille 1500 E. Tierchâteau. S.N.E. 7
 Gironde. 1300^m S. 8. Les Négreries. 1500 N.E. s. La Faye de Vigezyraud?



La Chapelle-Faucher, 900 habitants dont 100 au bourg,
400 communicants dont 159 h.; 1905 hectares;
106^m - 206^m altit.; à 5 k. de Champagnac; 22 kil.
de Nontron; 23 k. de Périgueux.

Revenus (Commune en 1884) 53,92 x 26.

87

Revenus (Fabrique en 1881) 344^m (ch. 11^m)

Sol: Crétacé inférieur. Carrières; Mollasse.

Cette commune a une petite plaine, le restant
est sur des coteaux. Elle est traversée de l'est
à l'ouest par une petite rivière appelée la Gole.
Près de ce cours d'eau il y a de magnifiques
fontaines dont l'une, à l'asfont, fait tourner
un moulin à sa source. Sol grésilleux; car-
rières de pierre très molle que l'on seie pour
la maçonnerie. On la nomme Crêpe dans le
pays. Produits: froment, maïs, noix, vin etc.
Fêtes: le 2^e jeudi de février, le 25 mars, le 19 juin
et le 2 septembre. Les chemins sont bons et les
communications faciles; l'air est très sain. Outre la
maison noble de Chabans il y a deux ou trois familles
bourgeoises; le reste se compose de petits cultivateurs
et métayers. La population est un peu apathique,
indolente et laisse à désirer sous le rapport de la
piété. — (Extrait des cahiers des doléances

pour les États-Généraux, 1789.) La Chapelle-Faucher
... le sol est tout composé de rochers en partie
nus et l'autre couvert d'une pelouse à un pouce
près du rocher et d'un très petit vallon de-
pourvu de toute espèce de fourrage... exposé
aux ravines, grêle et inondations d'un petit
ruisseau qui lors de son débordement à la
moindre pluie couvre de sable, pierres et cail-
loux tous les fonds qui l'environnent... le blé
qui se sème en avril ne suffit à peine pour un
quart de l'année... peu de vin, d'une médioc-
re qualité et pour le débit duquel il n'y a
d'autre débouché que la ville de Limoges
éloignée d'ici de douze mortelles lieues... la pié-
ce de vin... contenant trois cents pintes me-
sure de Paris... la commune est dépourvue
de bois et même de bois propre à faire
des vases... pour loger leur dit vin qu'ils
sont obligés de recourir à la province de
Limouxin pour s'en procurer... à 6 livres la pièce.
(Cahier de Jumilhac de Cole, 1789); le sol... pour
ainsi dire tout composé de montagnes fort
escarpées et de petits vallons dépourvus de
toute espèce de fourrage et par conséquent
hors d'état de nourrir le nombre des bes-
tiaux propres et nécessaires à la culture du
peu de fonds propre à la production... fré-
quemment exposés aux grêles, ravines et inon-
dations du petit ruisseau de Colle... le débor-
dement de ce petit ruisseau qui arrive à la
moindre pluie couvre de sable, pierres et cail-
loux tous les fonds... ces terrains ne donnent

que très peu de froment, quelque peu de méteil, point de seigle, quelque peu de bled d'Espagne... le principal revenu de cette paroisse consiste en quelque peu de vin d'une médiocre qualité et pour le débit duquel ils vont d'ailleurs déboucher que la ville de Limoges... la paroisse qu'ils habitent et même à plus de six lieues à la ronde toutes ces contrées sont dépourvues de toutes sortes de bois et principalement de bois propre à faire des vessesaux pour leger leur dit vin... (terrestre comme pour la Chapelle-Fauchier).

Étymologie. Plusieurs croient qu'un certain Fulcherius, ou Fauchier, aurait primitivement bâti l'église et donné son nom à la paroisse. Origines: « Eccl. Fulcherii (P. XIII^e.) »; « Prior chapelle Fulcherii (P. 1382) »; « Cure de la Chapelle-Fauchier » (P. 1516-1538); « Eccl. S. Fulcherii » (P. 1556); « le procureur de la Chapelle Fauchier » (P. 1620); « la vic. perp. du d'et lieu » (Ibid.); « la vic. de la Chapelle Franchide » coll. le procureur dud. lieu n 1648; « le prioré de la Chapelle Fauchier » (P. 1711-1713); « la vic. perp. du dit lieu » (Ibidem); « La Chapelle Fauchier (S. Gilles) coll. l'évêque » (P. vers 1780).

Délimitation. Cette succursale avant l'érection de Condat en paroisse (8 octobre 1843) était comprise des communes de La Chapelle-Fauchier et de Jumilhac de Côte et de la partie de celle de Condat comprenant Grand et Petit Roc, le Darne, la Vignal, Puiblane, le Tuquet, le Maine Sactarie, Monplaisir, Valade, Puiset et Sacerois (Tableau des succursales du 21 avril 1825). Aujourd'hui cette succursale comprend tout ce territoire moins la partie rendue à Condat. Titulaire et Patronne: Notre-Dame de l'Assomption, 15 août (Statist. de l'Evêché). Ses registres paroissiaux de 1668 et suiv. portent: « Paroisse de N^{re} d. Chapelle-Fauchier », un grand nombre d'actes du XVIII^e s'expriment de même. Se pouille de 1780 porte S^t Gilles, (S. Egidius). Il y a au maître-autel de l'église de La Chapelle-Fauchier un grand tableau de l'Assomption et au-dessus du portail une grande vierge en pierre datant de plusieurs siècles.

L'église, de style romano-byzantin du XI^e au XII^e s. mesure 24 m sur 8 m. Elle est trop petite pour la population depuis l'annexion de Jumilhac. Elle fut autrefois consacrée. Elle se compose d'une nef lambrisée et d'une coupole entre la nef et l'abside qui est elle-même en demi-coupole. On y remarque deux rangs d'arcatures superposées, et sur chaque rang, les chapiteaux des colonnes qui soutiennent les arceaux de la coupole sont curieux avec leurs figures fantas-

tiques. Sa nef est détruite. Le portait est roman
et orné de sculptures assez remarquables. On
voit à la droite de la coupole du chœur une
chapelle du XVI^e siècle voûtée en ogive; c'est
celle de la famille de Chabans autrefois dé-
diée à S.^t Michel. Il y a dans cette chapelle un
tableau religieux dont on n'a pu reconnaître
le sujet. Ses deux chapelles sont dédiées
aujourd'hui à la Vierge et au Sacré-Cœur.
- Il y avait autrefois un vœu ou fête en l'hon-
neur de S. Gervais et S. Protais, ce vœu avait pour
origine une affreuse épidémie qui ravageait
la contrée. A cette occasion on jeûnait dans la
paroisse, en la fête de ces deux saints.
Tribune. - Sacristie au midi avec porte.
6 croisés. Vitraux de la Vierge et de S.^t Pierre.
Statues: la Vierge, S.^t Joseph, le Sacré-Cœur.
Cloche de 1400 livres. (Archiv. de la Dord.
série O); Polce entre Guillaume Menut maire
de La Chapelle-Faucher et M. Paul Gouyot fon-
deur de Cloche (Angoulême). Le S.^t Gouyot s'en-
gage à fournir une cloche de 600 kilos
environ au prix de 3^e 60^e le kilo et à prendre
l'ancienne au prix de 2^e 60^e le kilo et se char-
ge en outre de fournir tous les accessoires pour
qu'elle puisse sonner facilement et que bat-
tant à la romaine, roues, joug, ferrures,

coussinet et corde pour la somme de 166^{fr}.
La commune fera conduire à ses frais l'an-
cienne cloche à Brantôme et y prendra la
nouvelle... que le S.^t Gouyot garantit pour deux
ans. (1^{er} juin 1853.)
Cimetière, à 300 mètres environ. L'ordonnance
royale du 28 janvier 1824 autorise l'acceptation
d'un terrain offert en donation par la d^elle
Marie Prévot Durepaire pour y transférer le
cimetière, la vente d'un communal pour en
employer le produit à la clôture de ce cime-
tière et l'imposition en deux années de la
somme de 522^{fr} pour compléter les frais de
cette clôture.
Presbytère, à 6 mètres, 6 pièces avec dépendances;
jardin de 6 ares. - L'ancien presbytère, composé
de bâtiments, terre et jardin, fut vendu na-
tionalement le 9 messidor an IV; François Lafé-
rest et Nicolas Clusineau, de Brantôme en furent
adjudicataires pour 996^{fr}. (Archiv. de la Dord.
série Q. 76. n^o 258 et 259. N^o 223.)
Confréries du Sacré-Cœur, du S. Sacrement et du
S. Cœur de Marie.
2 écoles, 70 garçons, 60 filles. L'école des filles est
dirigée par les sœurs des Sacré-Cœur de Jésus
et de Marie de Tournon.
6 enfants assistés, 3 cabarets. - 200^{fr} pour les malheureux.

(Délimitation) Ses communes de La Chapelle-Faucher et de Jumilhac de Côte furent réunies par ordonnance du 15 août 1824. (Synthèse v. p. Bulletin 1824)

Il y avait à La Chapelle-Faucher un prieuré dépendant de l'abbaye de Charron. On trouve dans la collection Lespine (t. xxx) la charte par laquelle Guillaume Evêque de Périgueux confirma la donation de plusieurs églises faite à l'abbaye de Charron par son prédécesseur Raymond de Thiviers. Cette charte est datée du 21 des calendes de janvier 1101 et nomme La Chap. F. Clément étant à Brantôme en 1305 envoya visiter le prieuré de la Chapelle-Faucher.

Jumilhac-de-Côte. Dans la paroisse et commune de La Chapelle-Faucher se trouve la chapelle de l'annexe de Jumilhac de Côte ou Petit Jumilhac qui n'offre rien de remarquable et où la messe est rarement célébrée.

Origines: «Jumilhacum» (P. XIII^e s. d'après M. de Coug.), «St Maurice de Jumilhac» (Pouillé 1516-1538), «Jumilhac le Petit» (P. 1556), «le P^e Jumilhac» (P. 1694); «Jumilhac de Côte» (XVII^e s.); «Petit Jumilhac» (XVII^e s.); etc. etc.

Cette église est de style roman; on voit autour des murs du sanctuaire de minces colonnes soutenant le cordon sur lequel la voûte du chœur est assise; Elle dépendait de la commanderie de Puy-Martin. Le curé qui en était chargé recevait du Grand-Maître la somme de 700^e et ses messes; il ne touchait point à la dîme. Il était obligé d'aller tous les ans dire la messe le jour de St-Jean-Baptiste à la Trappe de Condat et tous les ans aussi le jour de St-Blaise, 3 février à la Chapelle de Puy-Martin. Ses offrandes qui consistaient en laine et en argent à la Trappe, et en argent et cire à Puy-Martin appartenaient au curé. Le Grand-Maître avait les dîmes et se chargeait des dépenses. Il faisait sa tournée tous les trois ou quatre ans et était reçu solennellement à la porte de l'église au son de la cloche, avec l'encens, l'eau bénite et la croix.

Le vocable de Jumilhac de Côte est St-Maurice. (P. 1516-1538) - Le presbytère de cette ancienne paroisse fut vendu nationalement le 13 prairial an IV. L'acquéreur fut Jean-Bapt. Degueralle Sacote Boulaurent, pour 980^e. (Archiv. de la Dord. R. 75, N. 28.) - Il existe à Jumilhac de Côte un des plus beaux sites du département.

Dans l'ancienne paroisse du Petit-Jumilhac on voit au village de Puy-Martin une ancienne chapelle appartenant aux Chevaliers de Malte. C'était une commanderie annexée à la commanderie de la Roche-St-Paul. De cette chapelle très bien bâtie en forme de croix et voûtée en ogive il ne reste que la chapelle de gauche assez bien conservée; le reste est en ruine. Elle est devenue

propriété particulière appartenant à une famille de l'endroit qui y font enterrer leurs morts. Cette chapelle était dédiée à St. Blaise; d'autant faisait solennellement la fête le 3 février. (Archiv. de la Dord. 280 n° 432.) Vente à Dela... une chapelle située au hameau de Pui-martin commune de Jumilhac, canton de Champagnac de Belair... provenant de l'ordre de Malte. 100° 80. Périgueux 3 fructidor an IV. Dans la chapelle du XIV^e s. qui a survécu on remarque une statue en pierre mutilée de Notre Dame de Pitié. — «Preceptoria de Podio. Sancti Martini» 1373 (esp. o. l. s.) ; «Podium Martini» (Ibid) voy. dict. de Gourg. —

99
Dans le cimetière existe une ancienne chapelle qui n'a rien de remarquable. Le conseil municipal dans une délibération du 6 juillet 1824, demanda la réparation de cette chapelle dont il ne restait alors que les murs, ce qui fut autorisé le 25 avril 1825 à toute la commune ayant manifesté un grand désir de la voir rétablir. Cette chapelle est je pense celle indiquée dans la carte de Bellegarde à 200° 10. 1011 le nom de St. Roch.

La Faye-Vigevrayad prieuré dépendant de Siqueux, placé par M. de Goungues dans la commune de La Chapelle-Faucher, ne faudrait-il pas le mettre plutôt dans la commune de Siqueux? — Lieu dit St. Georges.

Cures de La Chapelle-Faucher.
Duchassaing cure. 1672. 78. Godin 1833
Pierre Rey, c. 1683. 713. Poinzi. 1838. 54.
Pichon Desgravieres Ar. — Duvaleix. 1854. 74.
Pierre Marcheix ex-chancelier. 1803. 30. Chauvette. 1880. 88.
Prieurs de La Chapelle-Faucher: R.P. Dom Romain de La Loncle 1750; R.P. Dom Antoine Dormand 1752; Dom Antoine Pupier de Breoude diacre 1775.

Cures du Petit Jumilhac: Deyalette 1668. 93.
Sanguier v. 1707; Grimard cure 1709; Duval cure 1747; Maréchal 1780 — Château de Chabans.
Le Château de Chabans est très bien conservé et admirablement situé. Il se compose d'un corps de logis peu développé flanqué sur la façade de la cour de deux grosses tours rondes, entre lesquelles se lève une tour d'escalier octogonale et sur la façade opposée de deux tourelles d'angles en encorbellement. Le château remonte à la fin du XV^e siècle. En 1510 Marguerite de Farges épousa Charles de Chabans, et lui apporta la terre de La Chapelle-Faucher. La famille de Chabans était d'antique et chevaleresque origine. Pendant les guerres religieuses les calvinistes se rendirent maîtres du château et égorgè-

rent de sang froid dans une salle basse deux cent soixante paysans catholiques (Recit de Brantôme). Sous la Fronde il fut assiégé par son propre seigneur le marquis de Chabans à son retour de l'exécution de Naples et repris à sa mère et à ses frères qui avaient embrasé le parti de Condé et s'étaient emparés du château. Sa famille de Chabans subsiste encore aujourd'hui le château de La Chapelle-Faucher d'où rayonnent ces bons exemples de foi religieuse et de bienfaisance dont on aime à faire l'éloge.

curiosités: Antiques maisons dans les villages de la Guyonnie et de Puy Martin.

à Grètte de Rochecaille, ayant dit-on 2 kilomètres d'étendue. Un reste de voie romaine. Un abîme sans fond sous un rocher, à sa base. Plusieurs dolmens. Près de l'église des pierres sculptées que l'on croit être des parties de couvercles de tombeaux.

Familles: Charles de Pargès seigneur de La Chapelle-Faucher. 1543 (Hommages). Denis d'Aille seigneur de Meyny, La Chapelle-Faucher et Safeuillade. 1553.

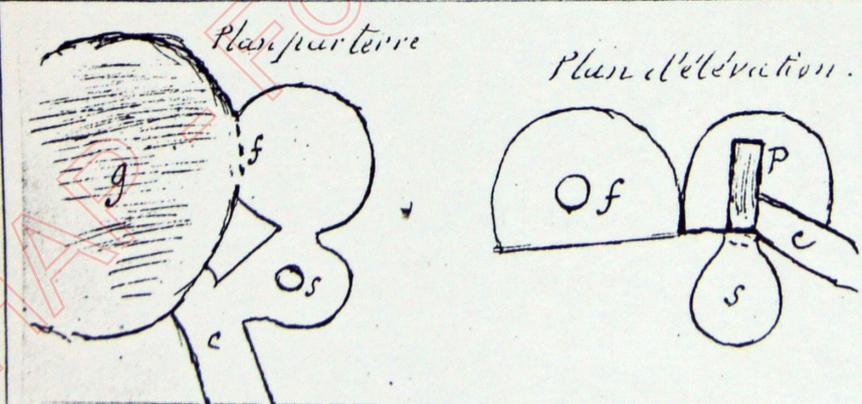
Institution de foires et marchés à La Chapelle-Faucher (Chroniqueur 1856. p. 38 et suiv.) 1623. Nous, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et avenir salut. Nous avons l'humble supplication de notre cher et bien-aimé Guespard Soumard de Chabans, Chevalier, seigneur dudit lieu La Chapelle-Faucher, Menesple et autres places, contenant que sa dite seigneurie de La Chapelle-Faucher est belle et ample, et ayant en icelle, un bon bourg bien situé et assis en pays fertile en bleds, vins, bestail et autres choses nécessaires et commodés, bien construit et édifié d'un bon nombre de maisons, habitant et marchands bien ayés, trafiquants avec leurs voisins et autres... Scavoir faisons que nous inclinans à la prière dudit sr de Chabans en considération des bons et agréables services que lui ou ses prédécesseurs ont faitz à nos prédécesseurs royaux et à nous... avons créé, ordonné, institué et établi... six foires l'an et un marché chacune semaine pour estre tenus audit bourg, savoir: la première, le premier jour de janvier, la seconde le vingt-troisième d'avril, la troisième le jour de l'Ascension, la quatrième le jour sainte Anne, la cinquiesme le premier de septembre, et la sixiesme le jour de saint Simon, saint Jude, et ledit marché le jeudi de chacune semaine... Donné à Paris au mois de février 1623... Louis 11 - Aulieu de 6 foires Louis XV en autorisa 12 le premier lundi de chaque mois (février 1761) Voy. Chroniqueur 1856. p. 38 etc)

La Chapelle-Faucher. Le Château de La Chapelle
Faucher est dans la famille de Chabans depuis le 1^{er}
mai 1509. François et Claude de Chabans, frères
du marquis s'étaient jetés dans le parti de la Fron-
de. Profitant de l'absence de leur frère aîné,
ils s'emparèrent du château de la Chapelle Fau-
cher, et s'y maintinrent par force, quoiqu'ils
n'y eussent aucun droit. Henriette de Sussac
d'Ambleville, leur mère, les avait secondés dans
cette coupable entreprise. A son retour de lar-
mie, et après d'inutiles démarches auprès de
ses frères, le Marquis de Chabans obtint le 26
mai 1653, l'autorisation d'employer la for-
ce armée pour rentrer dans la possession de
son château, par une commission adressée à
Jacques Dugarreau Bourdellas, écuyer, sieur
des Cysards, gentilhomme ordinaire de la Cham-
bre du Roi, conseiller, maître d'hôtel de Sa Ma-
jesté, capitaine exempt des gardes-du-corps,
dont la teneur suit. — « Louis par la gra-
ce de Dieu Roy de France et de Navarre à
notre cher et bien aimé Jacques Dugarreau
Bourdellas sieur des Cysards, capitaine exem-
pt des gardes de notre corps, salut. Le Sieur
Marquis de Chabans Saint-Preuil, mar-
chal de nos camps et armées, nous a fait
entendre que pendant le temps qu'il était
employé pour notre service, le Sieur M^{rs}
de Chabans son père, étant venu à dé-
ceder dans le château de la Chapelle-Faucher
en nostre pays de Périgord, François et
Claude de Chabans ses frères puînés se pré-
valant de son absence s'en seroient auwy-
tôt saisis et emparés, et s'y maintiennent
par force, ceoy qu'ils n'y ayent aucun
droit. A quoy estant nécessaire de pourvoir
ils dempescier toutes les assemblées qui se
pourroient faire sur ce subiet de part et d'au-
tre. A ces causes et autres à ce nous mou-
vant et a plain confiant en nos sens suffi-
sance expérience au faict des armées et bon-
ne diligence. Nous vous ayons commis et

estables commettions et espouions par ces
présentes signées de notre main pour vous trans-
porter en toute diligence au dict chasteau,
et y estant faire commandement de par nous
auxdicts François et Claude de Chabans et à
tous autres qui sont dans iceluy d'en sortir
incontinent et nous le remettre entre les mai-
ns, ensemble tous les meubles papiers et autres
choses qui s'y trouveront, dont vous vous char-
gerez par bon et fidel inventaire, et en cas
de refus vous faires assister de tel nombre
de gens de guerre et des communes que
vous iugerez à propos et faires mesmes le
canon si besoyn est devant le dict chasteau

pour nous faire rendre l'obeyssance qui nous
est due, et icelluy chasteau conserveres et
garderes soubs nostre authorite avec les au-
tres biens de la succession dudict feu sieur
de Chabans fruits et revenus d'iceux jus-
ques a ce que autrement par nous et par
iustice en ayt este ordonne, faisant ^{l'edit}
expresses inhibitions et deffenses de nostre
part a toutes personnes de quelque qualite
et condition qu'ils soyent de rien atlanter par
voye de fait au prejudice de ces presentes.
Vous ordonnant de poursuivre toutes assem-
bles illicites mesmes de courre sus pour les dis-
siper et faire separer, de ce faire vous donnons
pouvoir, authorite et mandement special
par les dictes presentes par lesquelles man-
dons aux lieutenants generaux de nostre armee
de Guyenne et au Senechal et gouverneur de
nostre dict pays de Perigord, Prevost des mar-
chaux et a tous nos officiers qui l'appar-
tiendra de vous prester toute main forte et
assistance en sorte que la force nous en
demeure et a iustice. Car tel est nostre
plaisir. Donne a Paris le vingtiesme
iour de may lan de grace mil six cent
cinquante trois, et de nostre regne le un-
xiesme signe, Sous et plus bas Philip-
peau et scelle du grand sceau de Cire
l'autre. Paris de Paris le 29
mai le huit juin l'exempt des gardes se-
rendit au chateau de Bourdeille ou es-
tant ayant nostre commission en main
nous serions adressees au seigneur Mar-
quis dudict lieu de Bourdeille, seuechal
et gouverneur pour le Roy audict pays
de Perigord, et lui aurions demande
son attache, et supplie de nous donner
main forte pour l'execution de nostre com-
mission, lequel seigneur nous aurait fait res-
ponce qu'il n'avoit a present de troupes,
et que le seigneur Marquis de Saubeauf
lieutenant general des armees du Roy en
ladict province, estait a Nontron avec
des troupes, auquel nous devions nous
adresser pour nous donner main forte.
Et de fait le mesme iour nous serions ren-
dus en ladict ville de Nontron ou estant
nous serions adressees audict seigneur
marquis de Saubeauf auquel nous aurions
fait voir nostre commission, et supplie de
nous donner assistance et escorte attendu
que la plus grande part de ladict province
estait possedee par les troupes ennemies,
et d'autres personnes en troupe qui vol-
lent sur les chemins, et que le seigneur de
Saubeauf nous a accorde, et pour cest effect
nous aurait donne un de ses gardes pour

nous accompagner au dict chasteau de la Chapelle-Faucher auquel garde il auroit donné une lettre adressante à la dame de Chabans, la teneur de laquelle suit:
 Madame ma cousine, je viens de recevoir un ordre du Roy de mettre un exempt en possession de sa charge dans la maison de la Chapelle-Faucher qui me fait vous en donner avis et vous dire en mesme temps, que je serois bien fâché de me voir aller du pouvoir que le Roy me donne, pour le mettre en ladicte possession, c'est à quey je vous prie pbeyr car quand j'en ay lieu (eu?) même chose dans la maison des Cardz et Aye, j'en ay fait toute la mesme chose. C'est tout ce que j'ay à dire pour le present si ce n'est que je suis,
 Madame ma cousine, votre très humble serviteur. Signe. Sauvebauf à Nontron ce huictiesme Juin mil six cent cinquante trois le dessus de ladicte lettre estant à Madame de Chabans. »
 Après de longues et inutiles instances, on commença le 26 juillet l'attaque régulière de cette place, dont le corps de logis étoit flanqué de deux grosses tours rondes. Ses assiégés, excités par l'exemple de François et Claude, de Chabans, et par les exhortations de leur mère, qui dans cette circonstance donna des preuves de la plus grande intrépidité, opposèrent une vigoureuse résistance. « Approche, approche, Mazarin, criaient ils aux assiégeants au nombre de quatre cents hommes de pied et deux cents chevaux, nous te ferons bien quitter la place. Ses attaques commencèrent dans la nuit du 29 au 30 et le jour suivant la place fut emportée. »



Château de Sasfonds près la Chapelle-Faucher.
 g (gouffre ou abîme plein d'eau); f (fenêtre dormant sur le gouffre); s (silo); c (chemin souterrain); P (porte faisant communiquer deux salles). - Le Château de Sasfonds domine le toit sur le rocher. - Ses dessins ci-dessus ne sont peints qu'à vue d'œil. (H.B.) (Communic. de M^{me} Maset)

Paroisse de Jumilhac de Côle, ou Petit Jumilhac, annexée aujourd'hui à la commune de La Chapelle Faucher.
1. une liasse de 268 feuillets. Registres des baptêmes, mariages et mortuaires de l'église paroissiale St Maurice de Jumilhac.
1744. 1792. Baptêmes de: Elie fils de Jean Amblard sieur de la Rolphie et de Marie Mousnier demoiselle des Etangs conjoints.
1767. - Jean fils lég. de Gabriel Amblard sieur de la Durantie et de d^elle Marie Fillaud conjoints, du village de Saurandie
1773. - François Cros, fils lég. de Jacques Cros sieur de Perrière, lieutenant de la grande louteterie de Franco et de Marie Roux, demoiselle Barbo Alguisable, de la Cotte chevalier seigneur de Boslaurent, lieutenant au régiment d'Artois dragons et de dame Valerie Leonard de Fressangeas, habitant le château de Boslaurent. 1788. - Catherine Cros fille lég. de M. François Cros de Puy martin, habitant le village de Puy martin.
1797. - Mariages de: Jacques Cros sieur de Les Peyrieras, avec Anne Cherchouly d^elle de Puy martin. 1748. - François Desprez sieur de Pierchâteau avec Marie Chevauchaud d^elle du Reclaud. 1765. - Jacques Sauvergnat sieur de Pirat de la paroisse d'Esvirat, avec Marguerite Malies, du village de Saurandie. 1782. - sépultures de: Jean Laurent, âgé de 18 ans, milicien deserteur, dans le cimetiere de Jumilhac. 1748. - Bernard Cherchouly, procureur d'office, âgé de 75 ans, dans l'église de la Commanderie 1748. 8.
Antoinette Cherchouly (d^elle des) dans l'église de Puy martin. 1755. - Joseph Duval, prêtre, curé de la paroisse, âgé de 46 ans, dans l'église paroissiale de Jumilhac. 1756. - Jean de Sanel, dit Bourdus, âgé de 65 ans, dans la chapelle de St Capraise de l'église de Puy martin. 1757.
Anne Cherchouly d^elle des Peyrieras dans l'église de Puy martin. 1761. - Gabriel Amblard sieur de Chapeyronie âgé de 71 ans, dans l'église de Jumilhac. 1770.
A la fin du registre de 1774 le curé déclare qu'il a publié au prône de la messe paroissiale tous les trois mois l'édit du roi Henri II donné contre les femmes qui cachent leur grossesse et leur accouchement.
fin.

131. La chapelle-Fauchier. Une liasse de 3 cahiers. Registres des baptêmes, mariages et mortuaires de l'église paroissiale de N. D. de La Chapelle-Fauchier. 1594. 1644. - Baptêmes de: Marthe Marchey, fille de M. Jean Marchey, sergent-royal, et de Jeanne Chassaing. 1595. - Jeanne fille de Pierre Geoffret et de Marguerite Sapin; parrain M. Leonard Gantel, lieutenant de la présente juridiction et marraine Jeanne de Lafourest. 1596. - Marie fille de M. Jean-Baptiste Bondouere notaire et greffier et de Guillaumette Duchassaing; parrain M. Raymond Bondouere, juge de La Chapelle, et marraine Marie Desmons. 1598. - Leonard, fils de Jandou Chantays et de Jeanne de Saint-Sary, conjoints dans la grande église paroissiale de La Chapelle-Fauchier. 1598. - Jeanne fille de Jean de Saint-Sary et de Leonard Barby; parrain messire Bertrand Barby, prêtre, du village de la Barbisue, prieur de St-Pierre de Chabans en Angoumois, et marraine Jeanne de St-Sary, femme de Jandou Chantays. 1599. - Antoinette Chantays, fille des précités; parrain Antoine de Chabans, écuyer, seigneur dudit lieu et de la présente juridiction et marraine Marguerite de la Saide. 1600. - Antoinette, fille d'Etienne de Sacombe, capitaine, natif de la ville de Manosque en Provence, étant à présent sous la charge du capitaine Salomon de la bande Egyptienne, et d'Anne Badot de Bexiers; parrain Antoine de Chabans, écuyer, seigneur dudit lieu de La Chapelle-Fauchier et autres places, et marraine Marguerite de La Saide, femme de Leonard Gantel, lieutenant de la Châtellenie. 1600. - Leonard, fils de M. Pierre Gantel et de Jeanne Coulon, conjoints. 1601. - Gaspard, fils de M. Pierre Bondouere, notaire royal et greffier de La Chapelle-Fauchier et de Guillaumette Duchassaing; parrain Gaspard Journard de Chabans, écuyer, seigneur des Houlmes, St-Méard, le Mas Poitevin et autres places, et marraine Marie Dauriac, demoiselle. 1602. - Marie fille de Jean Dolexon, M. fondeur et de Jeanne Sacombe. 1604. - Jeanne yvert, fille de Pierre yvert dit le Comte et d'Anne Germain, conjoints en la Chapelle de St-Georges, paroisse de La Chapelle-Fauchier. 1607. - Anne Duchassaing, fille de sire Leonard Duchassaing bourgeois de la ville de Brantôme et de Jeanne Montouxon; parrain M. Etienne Duchassaing, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux et juge de Brantôme, et marraine Anne Brunet, femme de sire Jean Montouxon. 1618. - Isabelle de Chabans, fille de messire Gaspard de Chabans, chevalier seigneur des Hommes et autres places et d'Henriette de Tussac d'Ambleville, dame de Chabans. 1616. - Anne fille de sire Leonard Duchassaing M. des forges de Rochecy-Urie et des Gourdeux et de Jeanne Montouxon; parrain M. Jean de Champagnac, juge des terre et juridiction de Bourdeille et marraine Anne Montouxon. 1616. - Vincent, fils de M. Antoine Bondouere et de Marie Fourichon; parrain sire Vincent Fourichon, M. Chevalier de la poste du Roi de St-Pardoux, la Rivière, et marraine Guillaumette Duchassaing. 1622. - Antoine de Chabans, fils de messire Gaspard de Chabans, écuyer, seigneur dudit lieu, baron de Sansac, Sansac, la Chapelle, Menespile, les Houlmes, Mas Poitevin, Cumon, Sallobœuf et autres places, et de dame Henriette de Tussac d'Ambleville, dame de Chabans. 1624. - Guy de Chabans, fils des mêmes. 1629. - François Sarrot, procureur d'office de Champagnac et Monplaisir et de Jeanne Seyraud conjoints. 1635. - Henri, fils de Jean de Chabans seigneur de Haute et de Louise Dolexon. 1638. - Pierre, fils de Jean Duchassaing, sieur de Saffons et de Marguerite du Reclus, demoiselle. 1638. - Pierre de Chabans, fils des précités. 1642. - Sépultures de: dame Louise Prevost de Sansac, dame douairière de Chabans, dans la Chapelle du seigneur, joignant la grande église paroissiale; assistaient à l'enterrement les religieux de Brantôme et plusieurs gens d'église séculiers. 1595. - Honorable personne Michelle de Chabans, demoiselle dans les tombeaux devant le grand autel, à l'enterrement étaient 22 prêtres séculiers et beaucoup de noblesse. 1611. - M. Jean Parisy, sacris prieur de Comtat, d'écédé en sa chambre au village de Roc et enterre dans l'église de Comtat: le curé de La Chapelle prête pour l'accommoder 8 cierges, un aube avec l'ameçon et cordon, une étole de camelot-rouge, un amillon noir, un bonnet carré et une paire de scarpins noirs. 1621. - Jean Beron sieur de la Plante de la maison de la Gourdonnie, d'écédé au repaire noble de Menespile et enterre dans l'église d'Espirat. 1621. - Noble Antoine de Chabans, sieur de Chabans, la Chapelle-Fauchier et Menespile, dans la grande église, devant le grand autel. 1622.

2. Une liasse de 9 cahiers. Registres des baptêmes, mariages et mortuaires de l'église paroissiale de N. D. de La Chapelle-Fauchier. 1652. 1698. - Baptêmes de: Claude de Chabans, fils naturel de messire Antoine Journard de Chabans, chevalier seigneur marquis dudit lieu et autres places, et de Marie Dauriac, demoiselle. 1655. - Marie Chaumiel, fille n. et l. d'Antoine Chaumiel, sieur de la Font de la ville de Sarlat et de Marie Sany, demoiselle, habitants du présent bourg. 1657. - Jeanne de Chabans, fille n. et l. de noble Claude de Chabans, chevalier seigneur des Houlmes et autres places et de dame Marie Isabeau de la Martonnie. 1657. - Marguerite de Chabans, fille naturelle de François de

de Francois de Chabans, seigneur comte de Richemont et de Ponce Guinet. 1657. - Louise fille n. et l. de messire Claude de Chabans Chevalier seigneur des Houlines et autres places, et de dame Marie de la Marthonie. 1659. - Marguerite fille naturelle du seigneur marquis de Chabans et autres places et de Marie Dauriac damoiselle. 1662. - Francois de Chabans fils naturel des memes. 1662. - Marie de Chabans, fille naturelle des memes, parrain Etie de Solminiac, écuyer, seigneur de la Vigerie, Belet et autres places, et marraine Marie Isabeau de la Marthonie, dame des Houlines. 1666. - Anne-Julie de Chabans, fille n. et l. de messire Antoine Joumard de Chabans, seigneur, marquis dud. lieu, de la Chapelle Faucher et autres places, maréchal des Camps et armées du Roi, et de dame Sixanne de Sesse. 1684. - Francoise de Chabans fille des memes. 1687. - Guillemette fille n. et l. de Jaques Bagle, docteur en médecine, et de Marie Surrot, du bourg. 1697. - Mariages de: Claude de Chabans, chevalier seigneur des Houlines avec Marie Isabeau de la Marthonie dote de Puyguillon. 1656. - Jaques Grosret, chirurgien, de la paroisse d'Agonac, avec Paule Cartel, italienne ramenée de Rome par la marquise de Chabans et restée à son service 1661. - M^{re} Jean Gouzon, procureur d'office de la ville de Brantôme avec Guilloinne Ducog, veuve de Leonard sonnier de la présente paroisse. 1663. - M^{re} Pierre Pourtier, M^{re} chirurgien, de la paroisse de Millac, avec Louise Marchais, M^{re} 1669. - Sepultures de: messire Jaques Duchassaing, curé de la Chapelle Faucher âgé d'environ 64 ans, devant l'autel de s^{te} Elisabeth, dans l'église. 1655. - Sieur Jean de Fargas, M^{re} de la forge de Rochecaille dans l' nef de l'église ayant acheté 3 tombeaux moyennant un ciboire d'argent pour l'église, un tombeau de pierre dure pour M^{re} les curés, et un obit de 50 sols par an pour une messe basse annuelle. 1658. - Messire Pierre de Chabans, appelé le chevalier de Chabans, âgé d'environ 21 ans, blessé à mort dans quelque rencontre dans la ville de Brantôme, dans la chapelle de s^{te} Michel en l'église. 1661. - Messire Francois de Chabans, seigneur de Richemont, tué dans les faubourgs de Brantôme et enterré dans le sanctuaire de l'église du présent lieu du côté de l'évangile. 1666. - Un vieux pauvre étranger dans le cimetière des pauvres. 1668.

(3) Une liasse de 12 cahiers. 1699. 1768. Baptemes de: Jaques fils n. et l. de Sieur Ganbet, sieur du Châtelard et de Diane Ducheyron, du lieu du Chapelard. 1702. - Isaac fils n. et l. de messire Aimé Jules Joumard de Chabans et de dame souveraine Perry seigneur et mère, seigneurs de la présente paroisse. 1704. - Gabriel fils n. et l. de Jean Duchassaing sieur du Rocher et de Bertrande Desaugieres, du présent bourg. 1706. - Jean Joumard de Chabans, fils leg. des precites. 1709. - Marie Marie Joumard de Chabans, fille des memes. 1712. - Marguerite fille n. et l. de Philibert Duchassaing sieur de Nantuil et de Claude Boussarie. 1716. - Mariages de: Jean Gravier Me tailleur d'habits, de la ville de Périgueux avec Louise Bourten du présent bourg. 1699. - Jean Roux, praticien du bourg de s^{te} Tront d'Alemps avec Sibylle Rebère du présent bourg. 1713. - Guillaume Faure sieur de Sescours avec Anne Duchassaing, dote de Chataureynaud du lieu de Sastons présente paroisse. 1715. - Martin Chartroule sieur de Sauts de la paroisse d'Agonac, avec Marie Rey du présent bourg. 1717. - Sepulture de Francoise Sauvergnac, femme de Jean Pirois du village de Rochevidal, âgé d'environ 70 ans dans la chapelle de s^{te} Roch. 1710.

(4) Une liasse de 11 cahiers. Registres des baptemes, md. nages et mortuaires de la paroisse de s^{te} Gilles de la Chapelle Faucher. 1760. 1792. - Baptemes de: Dorothee de Chabans, fille leg. de haut et puissant seigneur Jean Alexandre de haut et puissant dame Rose Elisabeth Faure de Rochefort marquise de Chabans. 1782. - Mariages de: haut et puissant seigneur Henri de la Faye, habitant de la paroisse de Phiviers avec haute et puissante demoiselle Dorothee de Chabans du présent bourg. 1765. - Jean Alexandre marquis de Chabans, chevalier seigneur capitaine dans le regiment Dauphin cavalerie avec tres haute et tres puissante demoiselle Marie de Sesse. 1765. - Sieur Guy Petit, ancien chirurgien aide-major des armées du Roi et maître en chirurgie de la paroisse de Agonac avec Marie Marcheix. 1785. - Isaac fils de la paroisse de Segonzac avec Anne Marie de Chabans. 1787. - Tres haute et tres puissant seigneur Aubert Jean-François comte d'Abzac, baron de Madailan, seigneur de s^{te} Perdoix, Boisset, Sagrèze et autres places, habitant le château de Castelmonne, avec tres haute et tres puissante demoiselle Anne Marie Julie de Chabans. 1788. - Sepulture de sieur Philibert Marcheix, bourgeois âgé de 63 ans, dans le cimetière. 1785. -